

## COMMUNE DE FAVERAYE- MÂCHELLES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2015

Le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Faveraye-Mâchelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrice DOUGÉ, Maire.

- Convocation faite le 3 juillet 2015
- Nombre de conseillers en exercice : 15

**Etaient présents** : Patrice DOUGÉ, Laurence VAILLANT, Robert SOULARD, Frédéric LABROUSSE, Ingrid GALLARD, Laurent CRÉPEAU, Céline MARTINS, Pascal ANGEBAULT, Régis ERRIEN, Cécile GOURGUES, Rosemary DEJEANTE, Michelle MICHAUD, Valérie COUTANT et Françoise DUIGOU.

Excusés : Dominique PERDRIEAU (ayant donné pouvoir à Frédéric LABROUSSE) puis Ingrid GALLARD (ayant donné pouvoir à Laurence VAILLANT à partir de 21 h 45).

Secrétaire de séance : Laurent CREPEAU.

---

**REFORME TERRITORIALE**

Compte-rendu de la réunion du 25 juin entre les bureaux des 5 communes concernées par le projet de fusion en Commune Nouvelle, ainsi que le bilan des réunions publiques organisées dans chaque commune.

3 commissions travaillent actuellement sur le projet :

- **Commission Finances** : Etat des lieux de la situation financière de chaque commune (emprunts - imposition - subvention aux associations - investissements jusqu'en 2020).

- **Commission Charte** : Sous-divisée en 5 groupes (CCAS - Commune Déléguée - Commune Nouvelle - Aménagement du Territoire et Associations). La charte ainsi établie sera valable jusqu'en 2020. Elle doit être rédigée pour début septembre afin de la proposer dans chaque conseil municipal lors de la séance de septembre.

La commission propose en parallèle aux habitants de soumettre le nom de la future commune nouvelle. Une urne et une adresse mail seront donc à leur disposition.

- **Commission Ressources Humaines** : La commission souhaite obtenir des informations auprès du Centre de Gestion sur la définition des postes et des missions des agents dans la future commune nouvelle, afin d'inclure ce thème dans la charte. La commission a également rencontré la secrétaire générale de la Préfecture.

La prochaine étape est une réunion des 5 bureaux le 3 septembre et une réunion publique des 5 communes au pôle culturel de Faye d'Anjou.

Puis, Monsieur le Maire propose d'aborder le sujet sur la nécessité d'organiser une consultation publique des habitants.

Après débat, vote des membres présents pour répondre à la question suivante :

"Etes-vous pour ou contre l'organisation d'une consultation publique sur le projet de commune nouvelle ?"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 non, 3 oui sur 15 votants (dont 1 pouvoir) :**

**- décide de ne pas organiser de consultation publique sur le projet de commune nouvelle.**

Et enfin, au vu des échanges au sein du conseil, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer par un vote de principe sur l'engagement de la commune de Faveraye-Mâchelles vers une Commune Nouvelle, avant le vote définitif qui interviendra le **LUNDI 12 OCTOBRE 2015** (le même soir pour les 5 communes).

**Par 14 oui, 1 blanc sur 15 votants (dont 1 pouvoir), le conseil municipal :**

**- donne un avis favorable à l'engagement de la commune vers une commune nouvelle.**

### **AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

La commission départementale de coopération intercommunale (au sein de la Préfecture) s'est réunie le 22 mai 2015 et a présenté un avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale (pour les fusions des communautés de communes). L'ensemble des conseils municipaux et communautaires sont consultés et doivent donner leur avis avant la fin du mois de juillet (carte en annexe).

Le conseil municipal, par vote à bulletin secret, par 15 oui sur 15 votants (dont 2 pouvoirs) :

- **donne un avis favorable** sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

### **AVIS SUR LE SDAGE ET LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION**

Une procédure de révision du SDAGE a été engagée et est soumise à enquête publique par la Préfecture, du 17 juin au 17 juillet. Les communes et communautés de communes ont été informées en décembre dernier d'une consultation sur le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne. Cette procédure prévoit une consultation de la population, mais également des avis à formuler par les collectivités territoriales.

Compte-tenu de la complexité de ces dossiers, le Président de la Communauté de Communes (M. LE BARS) a demandé que ces dossiers soient examinés au niveau du Pays et avec des techniciens locaux (Pays, SAGE, SMLB) en mai-juin. La communauté de communes nous a transmis les propositions d'avis favorables avec réserve courant juin, soumis à délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, par 14 oui et 1 abstention (dont 2 pouvoirs) :

- **donne un avis favorable** à la révision du SDAGE ;

- **donne un avis favorable** au projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation.

### **REPARATION D'ECLAIRAGE PUBLIC - LOTISSEMENT DES BUTTES**

Le SIEMML a fait parvenir un devis pour des travaux de réparation d'appareils d'éclairage public, avec la participation financière de la commune : N° L55 - Lotissement des Buttes : 730.87 € HT. **Vu pour accord par le conseil.**

### **SUBVENTION POUR LE CHANTIER JEUNES**

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 3 JUIN 2015.**

Finalement, 9 jeunes au lieu de 8 sont inscrits pour le chantier.

Rappel : Chaque jeune est rémunéré 3 € par heure.

Dates et durée du chantier : Les 15-16 et 17 juillet, de 9 h à 12 h.

Soit une subvention de 243 € à régler par la commune, au lieu de 216 €. **Vu pour accord par le conseil.**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sans projet particulier concernant la parcelle A 359 située 6 rue des Moulins, le conseil municipal, **décide** de renoncer à son droit de préemption.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sans projet particulier concernant les parcelles D 712 et 714 situées 12 Chemin des Loges, le conseil municipal, **décide** de renoncer à son droit de préemption.

### **CONVENTION AVEC LE GIROND'O (Centre de Loisirs de Martigné Briand)**

Le centre de loisirs de Thouarcé sera fermé le mercredi matin à compter de septembre 2015, en raison d'un trop faible nombre d'enfants le fréquentant. Aussi, pour permettre à des familles de faire accueillir leurs enfants le mercredi, il serait possible de s'adresser à la structure du Girond'O de Martigné-Briand.

Pour ce faire, le conseil municipal doit établir une nouvelle convention avec cet organisme, pour que les familles puissent bénéficier d'un tarif préférentiel. **Vu pour accord par le conseil.**

### **CCCL - FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS DES ENTREES DE BOURG**

Les travaux envisagés concernent des plantations sur la chicane devant la salle des sports, et à l'entrée de la rue des Moulins (côté Champ sur Layon). Le conseil communautaire a validé le 18 juin le principe de financement à 70 %.

Le coût total étant de 2 178.50 €, la communauté de communes prend 70 % à sa charge soit 1 524.95 € et il reste à la charge de la commune 30 %, soit 653.55 €. **Vu pour accord par le conseil.**

## COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Réunion publique de la commission Patrimoine** (27.05.2015) : 1 couple de Mâchellois seulement est venu. Quelques idées ont été soumises. La commission proposera une nouvelle organisation en septembre.

- **CCAS** (09.06.2015) : Préparation du repas des aînés du 3 octobre 2015. L'animatrice et le restaurateur ont été choisis. Prochaine réunion le jeudi 3 septembre à 20 h 30.

- **Assainissement** (11.06.2015) : Rénovation station épuration : Un dossier de demande de subvention a été transmis au Conseil Général le 30 juin. Le cabinet établira un projet détaillé pour octobre pour un autre dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

- **Aménagements** (02.07.2015) : Compte-rendu de la réunion avec le cabinet ECCE TERRA :

- présentation d'un diagnostic des rues (aménagements qui pourraient être réalisés) ;
- le cabinet souhaiterait le passage d'une caméra dans les réseaux afin d'en vérifier l'état ;
- le SIAEP préconise de remplacer le réseau d'eau ;
- le SIEMML sera contacté par le cabinet pour une estimation d'enfouissement de réseaux ;
- question des poids lourds en transit (à voir avec le Conseil Général).

Le cabinet a conforté le choix du sens unique de circulation, en raison de la largeur des rues.

Prochaine réunion le mercredi 16 septembre. Une rétrospective pourra être présentée au conseil municipal en novembre.

- **Voirie** : Bilan des travaux sur la commune.

- Rue du Layon : Problème de collecte des ordures ménagères. Le SMITOM a été alerté et une étude est en cours pour répondre aux besoins.
- Salle des Sports : un enrobé sera posé derrière la cuisine et tout le reste sera fait en stabilisé.
- Chemins communaux : L'entreprise TPPL a été retenue par la Communauté de Communes. Le calendrier prévisionnel fait état des interventions en principe semaine 35, et pour les travaux d'entretien semaine 31.  
NB : Il faut savoir que la commune ne maîtrise absolument pas les dates d'intervention et que celles-ci sont souvent modifiées.  
L'information des travaux figure dans les comptes-rendus de conseil.

## COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS EXTERIEURES

- **Affaires sociales** (09.06.2015) : Sujet des colis de la banque alimentaire. Les membres de la commission ont visité des structures locales. Voir pour des points de distribution.

- **Accueil de loisirs** (11.06.2015) : Volonté de mutualisation.

- **Offre de soins** (12.06.2015) : Déficit en médecins. Une étude préconise la construction d'une maison de santé à Martigné-Briand.

## QUESTIONS DIVERSES

- Lettre ouverte signée par des habitants sur l'état du lavoir de la Douve afin de l'améliorer. Cette lettre sera remise à la commission patrimoine qui donnera suite.

- **SMITOM** : Distribution de nouveaux containers d'ordures ménagères aux habitants de Faveraye-Mâchelles, les 22 et 23 juillet à la salle des loisirs (les habitants sont prévenus par courrier par le SMITOM).

- **Rappel : Horaires d'ouverture de la mairie été 2015 :**

Mercredi 22 - 29 juillet et 5 août de 9 h à 12 h

Vendredi 24 - 31 juillet et 7 août de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

- Un habitant a téléphoné chez un élu pour savoir pourquoi la séance du conseil municipal n'avait pas lieu le mercredi 1<sup>er</sup> juillet. **Il est spécifié que le conseil municipal se réunit aux dates qu'il souhaite (pour un minimum d'une séance par trimestre) et que seule, l'obligation d'être convoqué 3 jours francs avant la séance est en vigueur. L'usage est d'afficher cette convocation mais ce n'est en aucun cas une obligation.**

- Présentation des panneaux de recyclage réalisés par les enfants de l'école. Ces panneaux vont être disposés à côté du container à verres pour sensibiliser les habitants au tri des déchets.

- Gravats déposés sur la parcelle en triangle à Faveraye, au carrefour du Chemin de la Touche avec la RD 120.